

L'adhésion donne droit à être acteur de la vie associative, à recevoir la newsletter et l'offre de formations, à participer gratuitement à certaines formations thématiques (sous réserve d'être financé VIVEA). L'adhésion ouvre également la possibilité de souscrire à **l'offre de services de l'AFOCG 01.**



Pôle Compta-gestion des fermes

	Exploitation individuelle	Exploitation sociétaire
Pack Compta-Gestion *	656 € HT / an	689 € HT / an
	50% exonéré de TVA au titre de la formation	
Formations collectives		
Ateliers collectifs		
Groupe d'intérêt		
Assistance technique		
Information, Actualités juridiques, fiscales, sociales...		
Maintenance du logiciel ISTEA **	143 € HT / an (offerte la 1ère année)	
Accompagnement individuel	57 € HT / h	

* Réduction de 320 € sur la 3ème année de souscription au pack compta-gestion pour les nouveaux installés de moins

** Le logiciel ISTEA est acquis directement auprès de l'AFOCG31 au prix de 320 euros HT.

Tout nouveau souscripteur au Pack Compta-Gestion s'engage sur un parcours d'apprentissage de 5 ans.

L'adhésion, le pack Compta-Gestion, la maintenance ISTEA et le pack TablOvert sont reconduits tacitement chaque année.



Pôle Installation Transmission en agriculture

	Tarifs	Reste à charge Financement déduit
Accompagnement Porteur de projet / Nouvel installé		
Etude de faisabilité *	1 250 € HT	250 € HT
Suivi post-installation / Suivi du nouvel exploitant **	1 250 € HT	250 € HT
Accompagnement Cédant / Ferme en recherche d'associés		
Diagnostic de ferme à céder ***	1 875 € HT	375 € HT
Accompagnement individuel	57 € HT / h	
Préparation au plan d'entreprise / Chiffrage de projet		
Avenant JA		
Suivi des engagements JA		

* Possibilité d'un financement du Conseil Régional à hauteur de 1 000 €.

** Possibilité d'un financement du Conseil Régional ou de la DDT (Etat) à hauteur de 1 000 €.

*** Possibilité d'un financement de la DDT (Etat) à hauteur de 1 500 €.



Pôle Développement Territorial

	Adhérents	Non adhérents *
Pack De Ferme en Ferme	106 € HT / an	172 € HT / an
	50% exonéré de TVA au titre de la formation	
Formations collectives		
Préparation collective		
Stratégie, supports et événements de communication		
Accompagnement individuel		
Fourniture des outils de la porte ouverte		
Pack TablOvert	17€ HT / an + part variable**	83 € HT / an + part variable **
Formations collectives		
Coordination de projets		
Accès à des opportunités de financement		
Animation de réseau, mise en relation		
Communication (site vitrine, création d'outils...)		
Événementiels		

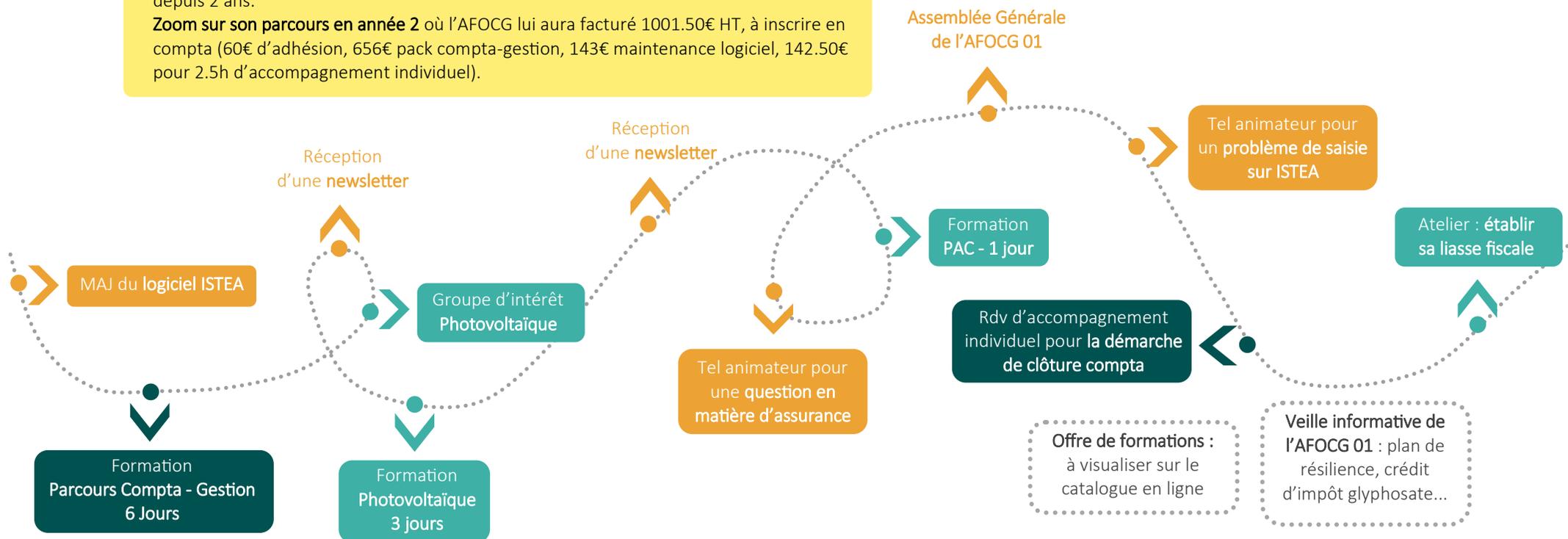
* Non adhérents: association avec support agricole ou non, autres structures non agricoles.

** 5.5% du CA généré par les animations réalisées dans le cadre du financement d'une collectivité. Le taux s'applique à partir d'un CA annuel de 400 € et jusqu'à 2 000 €. Au-delà, la part variable est plafonnée à 110 € TTC.

Exemple d'une année à L'AFOCG 01

En Exploitation Individuelle, Jean adhère à l'AFOCG 01 et souscrit au Pack Compta - Gestion depuis 2 ans.

Zoom sur son parcours en année 2 où l'AFOCG lui aura facturé 1001.50€ HT, à inscrire en compta (60€ d'adhésion, 656€ pack compta-gestion, 143€ maintenance logiciel, 142.50€ pour 2.5h d'accompagnement individuel).



ZOOM VIVEA

En payant sa cotisation MSA, Jean a versé une contribution au fond de formation des agriculteurs VIVEA, pour 70€ pour 1 an.

Le VIVEA peut prendre en charge une partie du coût des formations suivies par Jean dans la limite d'un plafond de 3000€ par an (soit environ 13 jours par an selon les barèmes VIVEA). En consentant à mobiliser une partie de ce fond VIVEA pour la formation à l'AFOCG 01, Jean contribue à contenir le tarif du pack Compta Gestion.

ZOOM CRÉDIT D'IMPOT

L'EI de Jean est au réel, il peut bénéficier du crédit d'impôt formation.

Le crédit d'impôt pour la formation des chefs d'entreprise concerne les exploitations agricoles soumises aux bénéfices réels et est égal au produit du nombre d'heures passées en formation par le chef d'entreprise par le taux horaire du SMIC au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est calculé le crédit d'impôt. Jean ayant suivi 10 jours de formation sur une année, il atteint le plafond de 40h de formation annuelle, multiplié par 11.27€ (prix du smic), ce qui lui donne droit à 450.80€ de crédit d'impôt formation. Pour 2023, le montant est doublé, soit 901.60€ (loi de finance 2023).